



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Marie-Louise GOURDON

*Conseillère Générale des Alpes-Maritimes
Adjointe au Maire de Mouans-Sartoux
Chevalier de la Légion d'Honneur*

Monsieur Alain VIDALIES

Secrétaire d'État chargé des transports
Ministère de l'Écologie et du
Développement Durable
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard St Germain
75007 PARIS

Nice, le 10 Mars 2015

Monsieur le Secrétaire d'État,

Je me permets d'attirer votre attention sur le devenir de l'Aéroport de Cannes-Mandelieu qui relève de la Société Aéroport Nice Côte d'Azur (A.N.C.A.).

L'Aéroport de Cannes-Mandelieu projette de faire modifier le décret réglementant l'accès à l'aérodrome. Il souhaite une augmentation du tonnage des aéronefs autorisés à s'y poser. Actuellement de 22 tonnes, il serait porté à 35 tonnes.

Depuis 20 ans et le décret PONS qui a porté le tonnage autorisé de 15 à 22 tonnes, les habitants de l'aire urbaine Cannes-Grasse se mobilisent contre les nuisances aériennes et l'insécurité liée au survol de cette zone fortement urbanisée.

Cette question est très sensible. Une nouvelle augmentation de la masse des appareils autorisés à fréquenter l'aérodrome serait très mal perçue. Les populations, les associations ainsi que les maires du secteur concerné sont en alerte.

Je vous vous remercie de la particulière attention que vous accorderez à ma démarche et vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de ma très haute considération.

Marie-Louise GOURDON